

La lettre comme moyen de dénonciation : étude de « Pour la liberté de pensée » de Voltaire

BEATRIZ RODRÍGUEZ OCONTRILLO
Escuela de Lenguas Modernas
Universidad de Costa Rica

Résumé

Dans l'une de ces nombreuses lettres intitulée *Pour la liberté de pensée* nous étudierons les raisons pour lesquelles Voltaire considère qu'il ne faut pas interdire les livres. Pour ce faire, nous analyserons les outils linguistiques utilisés par l'auteur afin de convaincre un commis, destinataire de cette lettre célèbre.

Mots clés: censure, liberté, prison, exil, interdit

Resumen

En una de las numerosas cartas de Voltaire titulada *Por la libertad del pensamiento* estudiaremos las razones por las cuales el autor considera que los libros no deben prohibirse. Para esto, analizaremos las herramientas lingüísticas utilizadas por Voltaire con el fin de convencer al director de una librería, destinatario de esta célebre carta.

Palabras claves: censura, libertad, prisión, exilio, prohibición

1. Le genre épistolaire

L'adjectif « épistolaire » vient du latin « epistula » (lettre). C'est un genre qui existe depuis l'Antiquité, notamment avec Sénèque et qui se répand à travers les siècles. En France, c'est une catégorie utilisée par Rabelais (*Pantagruel*) au XVI^e siècle et par Madame de Sévigné (*Lettres*) au XVII^e. Le XVIII^e siècle voit aussi apparaître des écrivains utilisant la lettre

comme moyen d'expression, tels Montesquieu (*Lettres persanes*) et Voltaire (*Lettres philosophiques*). Au XIX^e siècle, la lettre surgit avec des auteurs comme Flaubert (*Correspondance*) et Émile Zola (« J'accuse »).

L'échange épistolaire peut servir à agir, à témoigner sur des événements de la société, tel est le cas de Voltaire qui, étant conscient de son destinataire, adapte ses arguments en conséquence.

2. Qu'est-ce qu'une lettre ?

La lettre est « un acte de communication à distance entre un émetteur ou énonciateur et un destinataire. » (Brindejonec 2002 : 182). La lettre « Pour la liberté de pensée » comporte les éléments suivants :

Texte de l'acte de communication :	Émetteur :	écrit à	Un destinataire :
La lettre	VOLTAIRE		Un commis (Le directeur d'une librairie)

Nous pouvons affirmer que « Pour la liberté de pensée » est une lettre personnelle ayant Voltaire et le commis –fonctionnaire dirigeant une librairie– comme acteurs principaux. Il s'agit bien d'une correspondance réelle, l'écriture de la lettre « se trouve associée aux fonctions visées par son auteur : informer, raconter, demander, exprimer ses sentiments, ses émotions, ses incertitudes... » (Dagès 2001 : 377).

Cette lettre, datée du 20 juin 1733, sera l'objet de notre étude (la lettre intégrale peut être consultée sur le site web : <http://www.actualitte.com/extraits-de-classiques/606-Voltaire-Lettre-premier-commis-lumieres.htm>). Mais avant de passer aux éléments d'analyse, nous allons décrire tout d'abord, l'état d'esprit de la France du XVIII^e siècle, ensuite nous allons définir le mot « censure » et énumérer ses conséquences négatives.

3. La société française

Au XVIII^e siècle, la France a été témoin du déclin de la monarchie et de l'avènement d'un empereur autant loué que critiqué. Louis XIV, Louis XV, Louis XVI et Napoléon Bonaparte ont fait partie de ce siècle tourmenté. De même, l'éclatement de la Révolution Française et de la recherche littéraire -prenant la science comme source d'inspiration- ont bouleversé la société. Il ne faut pas oublier la passion de la France pour la musique italienne et l'admiration des écrivains français pour le système politique anglais.

En outre, c'est l'époque où la passion des idées a inondé la société française et l'esprit philosophique a lutté pour une société qui raisonne et qui soutient le progrès. Dans ce sens-là, la lettre de Voltaire est une plainte respectueuse mais ferme contre les dangers de la censure.

4. La censure littéraire

D'après le *Nouveau Petit Robert*, la censure est la « condamnation d'une opinion, d'un texte, après examen. » (Robert 1995 : 328). Depuis la nuit des temps, la censure est apparue au fil des époques et chaque société a défendu « sa » vérité. Dans un ouvrage très intéressant, Claude Gagnière nous rappelle quelques événements et personnages censurés à travers les époques dont nous allons citer quelques faits.

Au début du XVI^e siècle, le pape Alexandre VI a déclaré que l'impression de tout ouvrage devait avoir une autorisation préalable, faute de quoi l'auteur devait payer une amende et subir l'excommunication. François Rabelais a été victime d'une telle décision : *Pantagruel* et l'ensemble de ses ouvrages ont été condamnés. En 1521, François Ier a ordonné que les ouvrages à publier devaient avoir l'autorisation de l'Université, de la Faculté de théologie et du Parlement. En 1559 le Pape Paul IV a créé une liste des livres interdits connue sous le nom d'« Index », ce dernier ne sera aboli qu'en 1965 par Paul VI. Au XVII^e siècle, Galilée a dû renier que la terre tournait autour du soleil, car l'idée était considérée comme hérétique. Cette affirmation entraînera pour le physicien la condamnation de la prison à vie, chez lui, à Florence.

Au siècle des Lumières, Voltaire a fait imprimer secrètement à Rouen *Les Lettres philosophiques* ce qui a provoqué –par arrêt du 10 juin 1734- la condamnation du livre à cause des idées contraires à la religion et aux bonnes mœurs. De même, d'autres philosophes ont publié à l'étranger et leurs ouvrages ont été ramenés en France grâce aux colporteurs. Précisons que Voltaire a séjourné à Ferney, en Suisse où la liberté faisait partie de son quotidien. Il faut cependant souligner que même les pasteurs genevois considéraient par moments que le théâtre de Voltaire était dangereux. Il faut mentionner le fait que le *Dictionnaire philosophique portatif* (1764) et le pamphlet économique *L'homme aux quarante écus* ont été condamnés et brûlés, le premier par le bourreau, le deuxième par le Parlement.

À cette époque, la condamnation des textes était décidée par un corps de censure royal. Xavier Darcos affirme qu'il s'agissait de:

véritables fonctionnaires spécialisés dans le contrôle des activités de l'esprit : au nombre de soixante-dix-neuf, ils veillaient sur la théologie (dix), sur la jurisprudence (dix), sur la médecine (dix), sur la chirurgie et l'anatomie (deux), sur les mathématiques (huit), sur la géographie (un), sur les beaux-arts, sur l'architecture (un). Les belles lettres à elles seules méritaient les trente-six censeurs restants. (Darcos 1986 : 15)

Il est donc clair que les publications sans autorisation officielle étaient considérées comme un acte criminel. On interdisait et le peuple devait céder aux caprices du souverain. Il est surprenant de constater que l'Édit de 1757 prévoyait la peine de mort pour auteurs et imprimeurs contestataires. Or, Voltaire a pris la plume comme cheval de bataille et a bouleversé la pensée de l'époque. Il a eu recours à des mécènes, tels Frédéric II et le duc de Choiseul, car « la France de la Régence était un gai et charmant pays, mais difficilement habitable pour un homme libre » (Pauphilet 1960 : 650-651).

Au XIX^e siècle, deux ouvrages sont restés à l'Index jusqu'en 1959. Il s'agit bien de *Notre Dame de Paris* et *Les Misérables*, de Victor Hugo. De même, *Madame Bovary*, de Gustave Flaubert, a été un livre à scandale.

Au XX^e siècle, lors de la II^e guerre mondiale, le III^e Reich considérant que certains livres s'opposaient à l'idéologie du Parti national-socialiste, a interdit la lecture des ouvrages de Blaise Cendrars, Georges Duhamel, François Mauriac et même de Jules Verne. Finalement, nous pouvons citer Charles Baudelaire dont six poèmes de *Les fleurs du mal* ont été interdits jusqu'en 1949. (Gagnière 1989 : 158-159).

Toute cette censure comportait des risques et Voltaire a subi les conséquences : l'emprisonnement et l'exil.

5. Voltaire embastillé

Voltaire a été enfermé à la Bastille dans un premier instant par le régent Philippe d'Orléans qui a ordonné son emprisonnement à cause de plusieurs pamphlets sur l'Ancien Régime. Il y est resté dix-huit mois. De nouveau, il a été incarcéré quelques jours, accusé injustement par le chevalier de Rohan-Chabot qui a demandé au Ministre Maurepas, Secrétaire d'État de Louis XV (1718-1749) de l'emprisonner, mais ce dernier l'a délivré et l'a poussé à quitter le pays. C'est pourquoi Voltaire est allé séjourner en Angleterre. C'est ainsi que de 1726 à 1729 il a habité dans cette île voisine et a été accueilli par un marchand anglais appelé Falkener dont Voltaire a été l'hôte. C'est à cette époque que le poème *La Henriade* est apparu dans une édition de luxe. Dans son nouveau pays d'accueil, Voltaire a côtoyé Swift et n'a pas hésité à louer *Les voyages de Gulliver*. Il a fréquenté le théâtre, a admiré Shakespeare, Locke et Newton. De plus, il a appris que l'argent est un aspect primordial lorsqu'on veut être indépendant. Il a pu donc s'épanouir, c'est-à-dire agir librement comme il le faisait depuis son plus jeune âge, quand il écrivait des vers en français sous l'œil attentif de son parrain, l'abbé de Châteauneuf. Pour l'auteur, l'exil a marqué une rupture et a entraîné le divorce entre les gens de lettres et la cour sous Louis XV (Pauphilet 1960 : 650).

Mais passons à présent aux aspects pertinents de la lettre et à l'analyse des extraits où Voltaire exposera ses arguments pour montrer les dangers de la censure.

6. Éléments d'analyse dans la lettre « Pour la liberté de pensée »

Lors de l'analyse du texte, nous tiendrons compte des aspects suivants : les marques d'énonciation (pronoms personnels, adverbes de temps et de lieu, connecteurs logiques), les structures syntaxiques utilisées, les formes des phrases employées (affirmation, négation, interrogation), les indices tirés de l'expérience ou des événements pour démontrer des faits, la visée de la lettre.

Certaines parties du texte seront mises en évidence, car elles comportent les sujets qui vont être traités tout de suite, à savoir : la liberté d'expression et le bienfait commercial des livres.

7. Les arguments présentés par Voltaire

7.1 Arguments en faveur de la liberté de pensée et d'écrire :

- Extrait 1

- 1 « Puisque vous êtes, monsieur, à portée de rendre service aux belles-lettres, ne
- 2 rognez pas de si près les ailes à nos écrivains, et de faites pas des volailles de
- 3 basse-cour de ceux qui, en prenant l'essor, pourraient devenir des aigles ; une
- 4 liberté honnête élève l'esprit, et l'esclavage le fait ramper. S'il y avait eu une
- 5 inquisition littéraire à Rome, nous n'aurions aujourd'hui ni Horace, ni Juvénal,
- 6 ni les œuvres philosophiques de Cicéron. Si Milton, Dryden, Pope et Locke
- 7 n'avaient pas été libres, l'Angleterre n'aurait eu ni des poètes ni des
- 8 philosophes : il n'y a je ne sais quoi de turc à proscrire l'imprimerie... »

Dans ce premier extrait qui est le début de la lettre, Voltaire explique pourquoi les écrivains doivent s'exprimer à leur aise, autrement on étouffe le progrès de l'esprit, le génie, et l'humanité ne progresse plus. Et à quoi bon faire des progrès? L'intérêt réside dans le changement qu'il produit chez les gens : ceux-ci peuvent prendre leurs propres décisions, critiquer les autres, comparer les comportements d'autrui et imiter ce qu'il y a de positif. Pour l'auteur, l'interdiction entraîne l'esclavage et il fait référence à un aigle, grand oiseau de proie, synonyme de puissance et de grandeur. Cela nous rappelle l'expression « C'est un aigle » qui signifie un homme de talent, supérieur. Il met en contraste les « volailles de basse-cour » (L 2-3) qui font référence à quelqu'un de simple, de petit. La liberté rend l'esprit supérieur, l'esclavage le fait abaisser (L 3-4). Sans cette liberté, les hommes vivraient comme les animaux rampants, tel un serpent.

Voltaire appuie ses idées dans des faits historiques et veut attirer l'attention sur le fait que l'histoire de l'humanité prouve que l'interdiction anéantit les écrivains. Pour l'auteur, restreindre la liberté d'écrire est un acte barbare. Ce n'est pas étonnant que parmi les personnages cités il fasse allusion à ceux qui

entretiennent une relation directe avec la liberté de pensée : il cite des auteurs d'avant notre ère comme Cicéron (L6), fervent défenseur de la cause publique. Il continue son discours et voilà qu'apparaissent des écrivains du XVII^e siècle, tels Milton et Locke (L6). Le premier, pamphlétaire écrivant contre la censure (L6) et prônant la liberté de libre publication ; le second, philosophe empiriste défendant la tolérance, les intérêts spirituels des individus et attaquant les magistrats. De même, Voltaire nomme des auteurs classiques français, tel est le cas de Corneille qui rejoint Locke, car les deux pensaient que les politiciens n'étaient pas au-dessus des lois.

Il est important de souligner qu'il existe un rapprochement entre le commencement de cet extrait -où l'auteur affirme que le directeur peut rendre service aux lettres- (L 1 à 4) et la fin du texte quelques paragraphes plus loin, où l'auteur exhorte le commis à faire évoluer les choses : « Vous, monsieur, qui avez au moins une petite place dans laquelle vous êtes a portée de donner de bons conseils, tachez de réveiller cette léthargie barbare, et faites, si vous pouvez, du bien aux lettres, qui en ont tant fait à la France. »

Cette idée redondante met l'accent sur la responsabilité du fonctionnaire. Le renversement de la situation se trouve dans les mains du commis. La conjonction « si » a une teinte ironique, parce que Voltaire est conscient que l'employé en question peut faire du bien à la culture littéraire.

7.2 Arguments en faveur du bienfait commercial des livres :

- Extrait 2

1 « Vous me dites que les magistrats qui régissent la douane de la littérature se
2 plaignent qu'il y a trop de livres. C'est comme si le prévôt des marchands se
3 plaignait qu'il y eût à Paris trop de denrées : en achète qui veut. Une immense
4 bibliothèque ressemble à la ville de Paris, dans laquelle il y a près de huit cent mille
5 hommes : vous ne vivez pas avec tout ce chaos ; vous y choisissez quelque société,
6 et vous en changez. On traite les livres de même : on prend quelques amis dans la
7 foule. Il y aura sept ou huit mille controversistes, quinze ou seize mille romans,
8 que vous ne lirez point ; une foule de feuilles périodiques que vous jetterez au feu
9 après les avoir lues. L'homme de goût ne lit que le bon, mais l'homme d'État
10 permet le bon et le mauvais.

11 Les pensées des hommes sont devenues un objet important de commerce. Les
12 libraires hollandais gagnent un million par an, parce que les Français ont eu de
13 l'esprit. Un roman médiocre est, je le sais bien, parmi les livres ce qu'est dans le
14 monde un sot qui veut avoir de l'imagination. On s'en moque, mais on le souffre.
15 Ce roman fait vivre l'auteur qui l'a composé, et le libraire qui le débite, et le
16 fondeur, et l'imprimeur, et le papetier, et le colporteur, et le marchand de mauvais
17 vin, à qui tous ceux-là portent leur argent. »

Dans ce deuxième extrait, Voltaire affirme que la liberté doit être présente au niveau commercial : « ...en achète qui veut. » (L 3) et dans la vie des hommes : « on prend quelques amis dans la foule. » (L 6-7) Ils doivent avoir le droit de choisir, et les hommes au pouvoir doivent permettre ce qui est bon et mauvais : « ..l'homme d'État permet le bon et le mauvais» (L9-10). Il continue son discours en insistant sur les bienfaits de la liberté qui produit des gains financiers ; la Hollande par exemple, gagne de l'argent en imprimant des ouvrages des écrivains français : « Les pensées des hommes sont devenues un objet important de commerce, Les libraires hollandais gagnent un million par an, parce que les Français ont eu de l'esprit. » (L 11-12-13). Voltaire continue sa lettre et puisqu'il connaît son destinataire, il est sûr que les finances intéressent le commis. Ainsi, il lui explique que plusieurs personnes bénéficient de ce type de commerce en librairie : « l'auteur...et le libraire....et le fondeur...et l'imprimeur, et le papetier, et le colporteur, et le marchand. » (L 15-16-17). Cette récurrence de la conjonction de coordination « et » sert à renforcer le nombre de bénéficiaires du point de vue économique. Il est indéniable que Voltaire souhaite troubler la pensée du commis en l'obligeant à se questionner sur cet aspect économique.

- Extrait 3

- 1 « Ainsi, tout méprisable qu'il est, il a produit deux choses importantes : du profit
- 2 et du plaisir. »

Dans l'extrait 3, le destinataire renforce ses arguments et défend les qualités du livre : il procure de l'argent et du plaisir. Avec ces mots, Voltaire rejoint le poète lyrique Horace (65 av. J-C, 8 av. J-C.) qui avait affirmé dans son *Art Poétique* : « omne tulit utile punctum qui miscuit utile dulci. » (vers 343). C'est-à-dire « la perfection, c'est de réunir l'utile et l'agréable. » Déjà Boileau, au XVII^e siècle avait repris l'idée d'Horace lors de la rédaction de *L'art poétique* en 1674.

7.3 Arguments en faveur des arts, des salles de spectacle :

- Extrait 4

- 1 « Je regarde la tragédie et la comédie comme des leçons de vertu, de raison et
- 2 de bienséance. Corneille, ancien Romain parmi les Français, a établi une école
- 3 de grandeur d'âme ; et Molière a fondé celle de la vie civile. »

Dans l'extrait 4, Voltaire loue le théâtre classique et rappelle au commis que les deux grands auteurs du XVII^e siècle n'ont fait que du bien au peuple : le premier, Corneille, a montré dans ses ouvrages l'importance des principes de la vie morale où une conduite intègre s'avère indispensable ; le second, Molière,

a démasqué des bourgeois enrichis, des charlatans et des médecins ignorants, entre autres.

• Extrait 5

1 « Tout bien pesé, il faut être ennemi de sa patrie pour condamner nos
2 spectacles. Un magistrat qui, parce qu'il a acheté cher un office de judicature,
3 ose penser qu'il ne lui convient pas de voir *Cinna*, montre beaucoup de gravité et
4 bien peu de goût.
5 Il y aura toujours dans notre nation polie de ces âmes qui tiendront du Goth et du
6 Vandale ; je ne connais pour vrais Français que ceux qui aiment les arts et les
7 encouragent. Ce goût commence, il est vrai, à languir parmi nous ; nous sommes
8 des sybarites. »

Dans l'extrait 5, l'auteur considère un traître celui qui interdit les spectacles (L1-2). Il critique les magistrats qui s'abstiennent d'aller au théâtre par le fait d'être juges (L 2-3-4). Il tourne en ridicule ces fonctionnaires à l'aide du verbe « oser » (L 3) lequel renvoie à l'effronterie cynique des magistrats ; Voltaire se moque également de leur manque de sensibilité artistique : « ...montre beaucoup de gravité et bien peu de goût. » (L 3-4). Il va de soi que -lorsqu'on connaît l'admiration de l'auteur envers Corneille- le choix de *Cinna* (L 3) n'est pas gratuit. L'auteur cite les Goths -peuple germanique allié de Rome- et les Vandales -peuple germanique orientale ennemi de Rome- (L 5-6) pour expliquer que la France comportera toujours dans le domaine des arts, des alliés et des ennemis. Ensuite, Voltaire utilise l'expression restrictive « ne...que » pour insister sur les qualités d'un vrai Français : il doit aimer et soutenir l'art (L 6-7). Pour conclure, il emploie deux virgules et un point virgule pour que le lecteur-destinataire ralentisse le rythme de lecture, tout ceci dans le but d'attirer son attention sur le déclin du goût artistique : « Ce goût commence, il est vrai, à languir parmi nous ; ... » (L 7). Et la dernière affirmation « nous sommes des sybarites » (L 7-8) donne pour vraie la vie molle et voluptueuse menée par les Français.

• Extrait 6

1 « ...nous n'avons pas su depuis un siècle bâtir seulement une salle passable,
2 pour y faire représenter les chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Le centième de
3 l'argent des cartes suffirait pour avoir des salles de spectacle plus belles que le
4 théâtre de Pompée ; mais quel homme dans Paris est animé de l'amour du bien
5 public ? On joue, on soupe, on médite, on fait des mauvaises chansons, et on
6 s'endort dans la stupidité, pour recommencer le lendemain son cercle de
7 légèreté et d'indifférence. »

Dans l'extrait 6, Voltaire critique tout d'abord le manque de salles de spectacle en France depuis un siècle (L 1-2). Il conseille même de créer un impôt en faveur des arts : « Le centième de l'argent des cartes suffirait pour avoir des salles de spectacle... » (L 2-3-4). Ensuite, il utilise un point d'interrogation pour attaquer le peuple parisien : « ...mais quel homme dans Paris est animé de l'amour du bien public ? » (L 4-5). Nous pouvons déduire que la réponse est « personne ». Enfin, Voltaire finit son discours en affirmant que les Parisiens se laissent entraîner par l'ignorance et que celle-ci se traduit en stupidité. La récurrence du pronom personnel « on » traduit les activités banales et répétitives des Parisiens: « ...On joue, on soupe, on médite, on fait des mauvaises chansons, et on s'endort dans la stupidité, pour recommencer le lendemain son cercle de légèreté et d'indifférence » (L 5-6).

Après avoir analysé ses extraits, nous pouvons énumérer les conclusions ci-dessous.

8. Conclusions

La lettre analysée constitue un plaidoyer pour la liberté d'expression. Voltaire défend passionnément cette idée et même si l'objectif premier de cette missive est de s'adresser à un fonctionnaire, elle atteint le grand public grâce à sa visée universelle : toute la société est concernée par la libre expression de la pensée.

Nous observons à travers les extraits que l'auteur pèse chaque mot, chaque idée qu'il va utiliser. Il privilégie la répétition des structures syntaxiques pour donner plus d'intensité à ses idées. De même, il choisit comme type d'exemple les chiffres et les références historiques et littéraires qui obligent le lecteur à s'interroger sur l'importance de la liberté d'écrire. Ses diverses allusions ne font que montrer son souci constant d'érudition. Il cite des auteurs latins aussi bien que des écrivains anglais et français du XVIIe siècle. À l'aide de ses arguments présentés de façon progressive, l'auteur arrive à démontrer sa thèse, à savoir : la censure nuit à la liberté d'expression.

De plus, nous constatons que Voltaire jouit d'un caractère ferme, de révolte. Le texte relève d'un ton respectueux mais véhément. En quelques lignes il prend des instantanés sur son époque et cherche à changer l'opinion du commis à l'aide des arguments persuasifs. C'est ainsi qu'il fait appel à la responsabilité du destinataire en le priant d'anéantir l'indifférence des Français pour les arts et les lettres. La sauvegarde d'une culture artistique et littéraire se révèle indispensable pour dévoiler les vertus et les défauts des hommes.

Ensuite, il est évident que le patriotisme prend une place primordiale dans le texte, car l'amour de la patrie y est manifestement présent même si l'auteur préfère la liberté commerciale du pays anglo-saxon.

Finalement, nous pouvons affirmer que la lettre étudiée est un miroir de la personnalité de cet écrivain polémique, «c'est un type tout à fait nouveau d'homme de lettres, humaniste, honnête homme et esprit critique engagé dans la société...» (books.google.com).

Concluons maintenant cette brève étude en citant des propos de l'auteur qui demeurent aussi célèbres qu'actuels : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai à vos cotés jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire. »

Bibliographie

- Benvéniste, Emile. 1966. *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard.
- Dagès, Jacqueline et al. 2001. *Littérature 1^{re} : des textes aux séquences*. Paris : Hatier.
- Darcos, X. et B. Tartayre. 1986. *Le XVIII^e siècle en littérature*. Paris : Hachette.
- Gagnière, Claude. 1989. *Au bonheur des mots*. Paris : Éditions Robert Laffont.
- Guislain, Gilbert et Charles Tafanelli. « Voltaire ». books.google.com. Mis en ligne: pas spécifié. Consulté le : 7/12/10
- Lepape, Pierre. 1994. *Voltaire le conquérant*. Paris : Editions du Seuil.
- Marinew. « Dissertations gratuites.com » <http://www.dissertationsgratuites.com/dissertations/Lettre-A-Un-Premier-Commis-Voltaire/24666.html>. Mis en ligne le: 3/04/10. Consulté le : 6/12/10
- Membres multmania « Lettre à un premier commis, Voltaire. » <http://membres.multimania.fr/spiritofweb/aurore/commis.htm>. Mis en ligne: pas spécifié. Consulté le : 6/12/10
- Pauphilet, Albert et al. 1960. *Dictionnaire des lettres françaises*. Paris : Fayard.